

“Frégate Club de France”

Article 1er- - Objet de l'Association.

Cette association a pour objet: De regrouper tous les amateurs de **Frégate Renault** et de ses dérivés afin de faciliter la maintenance ou la restauration de ce véhicule

Article 2 - Conditions d'adhésion.

Pour être membre de l'Association, il n'est pas indispensable d'être propriétaire d'une **Frégate**, il suffit de remplir un bulletin d'adhésion et de payer la cotisation annuelle, ainsi que le droit d'entrée de la première année. qui vaut acceptation des Statuts et du présent règlement intérieur.

Article 3 - Démission, radiation.

La qualité de membre de l'Association se perd:

- par démission avec pour seule obligation, le paiement des cotisations échues;
- par la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves par le Conseil d'Administration.

Article 4 - Cotisation.

Le droit d'entrée pour adhérer à l'Association est fixé à 10 € et la cotisation annuelle est fixée à 47 €: (A.G du 19/11/22) soit une somme de 57 € pour un nouveau membre.

Ces sommes pourront être modifiées chaque année par le Conseil d'Administration.

Le bureau est composé de :

Président: Gérard Battaglia ; Secrétaire: Christian Rieu ; Trésorier : Josiane Moeller

J'adhère à l'Association “Frégate Club de France”



Association loi 1901 inscrite à la Préfecture de Melun le 26 Décembre 1996

21/11/22

NOM	Droit d'entrée	10 €	<input type="checkbox"/>
Prénom.....	Cotisation	47 €	<input type="checkbox"/>
Adresse.....			
CP/Ville.....	Total:57 €.....	

Tel. pers.

Tel. trav.

Fax.....

Portable.....

E-mail.....

Date naissance

Profession.....

Situation de famille.....Nationalité.....

Date.....

Signature:

Mode règlement Chèque

A adresser à: **Frégate Club de France** 55 sente de la Butte Verte 77610 La Houssaye

Joindre impérativement Photo identité,

et la fiche auto (même si CG non changée)

Inutile d'envoyer l'adhésion sans la photo